Greffe du Tribunal des revendications particulières

2014-2015

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable Bernard Valcourt
Ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le Ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord Canadien, 2014

N° de cat. RC22-2/2014F-PDF
ISSN 2292-4620

Ce document est disponible sur le site Web du Tribunal des revendications particulières.[1]

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

BUDGET DES DÉPENSES
2014-2015

PARTIE III – Plans de dépenses des ministères: Rapports sur les plans et les priorités

Objet

Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) est le plan de dépenses individuel de chaque ministère et organisme. Ces rapports renferment un niveau de détails accru sur une période de trois ans quant aux principales priorités d'une organisation par résultat stratégique, programme et résultat prévu ou attendu, y compris des liens vers les besoins en ressources présentés dans le Budget principal des dépenses. De concert avec le Budget principal des dépenses, le Rapport sur les plans et les priorités fournit aux députés des renseignements sur les dépenses prévues des ministères et des organisations, et appuie l'examen des projets de loi de crédits qu'effectue le Parlement. Les RPP sont habituellement déposés peu de temps après le Budget principal des dépenses par le président du Conseil du Trésor.

Le Budget des dépenses

Le Budget des dépenses est composé de trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement donne un aperçu des dépenses du gouvernement et présente les modifications apportées aux dépenses prévues d'un exercice à l'autre.

Partie II – Le Budget principal des dépenses appuie directement la loi de crédits. Il renferme des renseignements détaillés au sujet des plans de dépenses et des autorisations demandées par chaque ministère et organisme.

En vertu du Règlement de la Chambre des communes, les parties I et II doivent être déposées au plus tard le 1er mars.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux composantes :

- Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP)
- Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR)

Le RMR est un compte rendu individuel des résultats obtenus par les ministères et les organismes par rapport aux attentes de rendement prévues dans leurs RPP respectifs.

Les RMR de l'exercice complet le plus récent sont déposés à l'automne par le président du Conseil du Trésor.

Le budget supplémentaire des dépenses appuie les lois de crédits présentées plus tard au cours de l'exercice. Le budget supplémentaire des dépenses présente de l'information sur les besoins de dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal ou qui ont ultérieurement été précisés afin de tenir compte de l'évolution de programmes et de services en particulier. Le budget supplémentaire des dépenses renferme également de l'information sur les modifications apportées aux prévisions de dépenses, aux principaux postes législatifs, ainsi qu'aux postes comme les transferts de fonds entre crédits, les radiations de dettes, les garanties de prêt, la création ou l'augmentation de subventions.

Pour plus de renseignements sur le Budget des dépenses, veuillez consulter le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor.[ii]

Liens avec le Budget des dépenses

Tel qu'indiqué plus haut, les RPP font partie de la Partie III du Budget des dépenses. Alors que la Partie II met l'accent sur l'aspect financier du Budget des dépenses, la Partie III met l'accent sur les renseignements financiers et non financiers sur le rendement, tant du point de vue de la planification et des priorités (RPP) que de la perspective des réalisations et des résultats (RMR).

La Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) établit une structure de présentation de l'information financière dans le Budget des dépenses et dans les rapports au Parlement par l'intermédiaire des RPP et des RMR. Pour la présentation des dépenses prévues, les RPP s'appuient sur le Budget des dépenses comme source fondamentale d'information financière.

Les dépenses présentées dans le Budget principal sont fondées sur la Mise à jour annuelle des niveaux de référence qui est préparée à l'automne. En comparaison, les dépenses prévues se trouvant dans les RPP incluent le Budget principal ainsi que tout autre montant approuvé dans le cadre d'une présentation au Conseil du Trésor au plus tard le 1er février (voir la section Définitions). Ce réajustement des données financières permet un portrait plus à jour des dépenses prévues par programme.

Changements à la présentation du Rapport sur les plans et les priorités
Plusieurs modifications ont été apportées à la présentation du RPP en partie pour répondre à un certain nombre de demandes - des Comités permanents de la Chambre des communes : Comptes publics (PACP - Rapport 15[iii]) en 2010, et Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires (OGGO - Rapport 7[iv]) en 2012 - à fournir des renseignements financiers et non financiers plus détaillés sur le rendement des programme au sein des RPP et des RMR, afin de faciliter leur étude en apppui à l'approbation des crédits.

Des changements spécifiques comprennent :

- Dans la Section II, les renseignements financiers, sur les ressources humaines et sur le rendement sont désormais présentés aux niveaux des programmes et des sous-programmes pour davantage de granularité.
- La présentation générale du rapport et la terminologie ont été revus pour plus de clarté et de cohérence.
- D'autres efforts visaient à rendre le rapport plus compréhensible et davantage axé sur les renseignements budgétaires, afin de renforcer son alignement avec le Budget principal.

Comment lire ce document
Les RPP sont divisés en quatre sections:

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Le Survol des dépenses de l'organisation permet au lecteur d'obtenir un aperçu général de l'organisation. Elle fournit une description de l'objectif de l'organisation, ainsi que des renseignements de base sur les ressources financières et humaines. Cette section s'ouvre avec le nouveau Profil organisationnel, qui affiche des renseignements généraux sur l'organisation, tels que les noms du ministre et de l'administrateur général, le portefeuille ministériel, l'année de création de l'organisation et les principales autorités législatives. Cette sous-section est suivie d'une nouvelle sous-section s'intitulant Contexte organisationnel, qui inclut la Raison d'être, les Responsabilitiés, les résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement des programmes, les Priorités organisationnelles et l'Analyse des risques. Cette section se termine avec les Dépenses prévues, l'Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada, le Budget des dépenses par crédits votés et la Contribution à la Stratégie fédérale du développement durable. Il convient de noter que cette section ne présente aucun renseignement non-financier sur le rendement des programmes (voir Section II).

Section II: Analyse des programmes par résultat stratégique

Cette section fournit des renseignements financiers et non financiers détaillés sur le rendement des résultats stratégiques, des programmes et des sous-programmes. Cette section permet au lecteur d'en apprendre davantage sur les programmes en lisant leur description respective ainsi que le récit intitulé «Faits saillants de la planification». Ce récit relate les principaux services et les initiatives clés appuyant les plans et les priorités tels que présentés dans la Section I; il décrit également comment les renseignements sur le rendement soutiennent le résultat stratégique ou un programme parent.

Section III: Renseignements supplémentaires

Cette section fournit des renseignements en appui aux plans et aux priorités ministériels. Dans cette section, le lecteur trouvera l'état des résultats prospectif et un lien vers les tableaux de renseignements supplémentaires concernant les paiements de transfert, l'écologisation des opérations gouvernementales, la vérification interne et les évaluations, les initiatives horizontales, les frais d'utilisation, les grands projets de l'État, et le financement pluriannuel initial, le cas échéant pour chaque ministère. Le lecteur trouvera également un lien vers les Dépenses fiscales et évaluations, publié annuellement par le Ministre des finances, qui fournit des estimations et des projections des répercussions sur les revenus de mesures fiscales fédérales visant à appuyer les priorités économiques et sociales du gouvernement du Canada.

Section IV: Coordonnées de l'organisation

Dans cette dernière section, le lecteur aura accès aux coordonnées de l'organisation.

Définitions

Architecture d'alignement des programmes
Inventaire structuré de tous les programmes entrepris par un ministère ou organisme. Les programmes sont hiérarchisés de manière à mettre en lumière les relations logiques entre eux et les résultats stratégiques (RS) ministériels auxquels ces programmes contribuent.

Cadre pangouvernemental
Un cadre établissant les liens entre les contributions financières et non financières des organisations fédérales qui reçoivent des crédits par l'alignement de leurs Programmes avec un ensemble de grands secteurs de dépenses définis pour le gouvernement dans son ensemble.

Crédit
Toute autorisation du Parlement de verser une somme d'argent à même le Trésor.

Dépenses budgétaires Vs. Non-budgétaires

Dépenses budgétaires – dépenses de fonctionnement et de capital; paiements de transfert à d'autres paliers gouvernementaux, organisations ou individus; et paiements aux sociétés d'état.

Dépenses non-budgétaires – Les dépenses nettes et les recettes liées aux prêts, placements et avances, qui changent la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Dépense prévue
Aux fins du RPP, les dépenses prévues se réfèrent aux montants pour lesquels une présentation au Conseil du Trésor a été approuvée au plus tard le 1er février 2014. Cette date butoir est différente du processus du Budget principal des dépenses. Par conséquent, les dépenses prévues peuvent inclure des montants supplémentaires aux niveaux de dépenses prévues inscrits dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015.

Équivalent temps plein (ETP)
Un indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une charge complète de personne-année dans un budget ministériel. Les ETP sont calculés selon un taux d'heures de travail assignées en relation aux heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Programme
Groupe d'activités connexes conçues et gérées de manière à répondre à un besoin particulier du public et souvent traitées comme une unité budgétaire.

Programme temporisé
Programme ayant une durée fixe et dont le financement ou l'autorisation politique n'est pas permanent. Lorsqu'un programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. (Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.)

Résultat attendu
Se dit d'un résultat qu'un programme est censé produire.

Résultats du gouvernement du Canada
Un ensemble d'objectifs de haut niveau définis pour le gouvernement en entier.

Résultat stratégique
Un résultat stratégique est un avantage durable à long terme pour la population canadienne qui découle du mandat et de la vision d'un ministère.

Secteurs de dépenses
Catégories de dépenses du gouvernement du Canada. Il y a quatre secteurs de dépenses[v] (affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales) comprenant chacun entre trois et cinq résultats du gouvernement du Canada.

Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR)
Une approche et une structure communes pour la collecte, la gestion et le rapport des renseignements financiers et non financiers sur le rendement.

Une SGRR fournit de l'information détaillée sur tous les programmes ministériels (par exemple: les coûts du programme, les résultats attendus et leurs cibles associées, comment ils s'harmonisent avec les priorités du gouvernement et les résultats escomptés, etc.) et établit la même structure à la fois pour la prise de décision interne et la responsabilisation externe.

Table des matières

Message de l'administrateur général 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

Profil organisationnel 3

Contexte organisationnel 4

Raison d'être 4

Responsabilités 4

Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes (AAP) 5

Priorités organisationnelles 5

Analyses des risques 7

Dépenses prévues 8

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada 10

Tendances relatives aux dépenses du ministère 11

Budget des dépenses par crédits votés 11

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 12

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 13

Résultat stratégique : Administration efficace du Tribunal des revendications particulières 13

Programme 1.1 : Services du Greffe 13

Services internes 15

Section III : Renseignements supplémentaires 17

État des résultats prospectif 17

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires 18

Dépenses fiscales et évaluations 18

Section IV : Coordonnées de l'organisation 20

Notes de fin de document 20

Message de l'administrateur général

Le Rapport sur les plans et priorités de 2014-2015 du Greffe du Tribunal des revendications particulières (le Greffe) témoigne de notre engagement continu à fournir une structure administrative au Tribunal des revendications particulières (le Tribunal) tout en protégeant son indépendance par rapport au pouvoir exécutif du gouvernement.

Depuis que le Tribunal a officiellement ouvert ses portes, environ cinquante revendications ont été déposées auprès du Greffe. Comme le nombre de revendications déposées augmente, l'année sera sans doute intéressante. Nous nous attendons à un nombre plus important de conférences de gestion d'instance et à la tenue d'audiences finales dans plusieurs dossiers.

Les efforts que nous déployons pour améliorer l'infrastructure technologique du Greffe sont essentiels pour assurer le traitement rapide et efficace des revendications. Nous devons gérer nos ressources de manière à aider le Tribunal à s'acquitter de son mandat tout en continuant de développer notre modèle de prestation de service.

Afin de conserver les effectifs du Greffe, nous continuerons à faire participer les employés à la gestion du rendement, en les encourageant à saisir les occasions de perfectionner leurs compétences, tout en maintenant le niveau de ressources optimal pour appuyer les Membres du Tribunal et aider les parties dans le traitement de leurs revendications. Le Greffe continue de déployer des efforts pour entretenir des partenariats continus avec d'autres organisations. Ces partenariats offrent aux employés du Greffe la possibilité de profiter de diverses occasions de perfectionnement et de formation, qui constitueront un élément clé dans la mise en œuvre du Programme de gestion du rendement du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur les plans et les priorités de cette année du Greffe du Tribunal des revendications particulières. Je me réjouis des occasions que nous aurons d'aider le Tribunal à statuer sur les revendications particulières.

Raynald Chartrand, CMA
Administrateur général et registraire
Greffe du Tribunal des revendications particulières

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil organisationnel

Ministre: L'honorable Bernard Valcourt

Administrateur général: Raynald Chartrand

Portefeuille ministériel: Ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien

Année de création: 2008

Principales autorités législatives: *Loi sur le Tribunal des revendications particulières*, (L.C. 2008, ch. C-22), trouvé sur le site Web du Département de la Justice [vi]

Contexte organisationnel

Raison d'être

C'est le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui est chargé de s'occuper de l'organisme. Le Greffe du Tribunal des revendications particulières a été constitué conformément à la *Loi sur le Tribunal des revendications particulières* (qui est entrée en vigueur le 16 octobre 2008), avec mission de gérer les affaires administratives du Tribunal. Ce dernier est un organisme décisionnel dont le mandat est de rendre des décisions à l'égard des revendications particulières des Premières nations, notamment les revendications relatives au non-respect de traités, à la fraude, à la disposition sans droit ou à l'absence de compensation adéquate, liées aux terres des réserves ou à d'autres biens actifs.

Responsabilités

La *Loi sur le Tribunal des revendications particulières* vise à régler les griefs en instance et à favoriser la réconciliation entre les Premières Nations et Sa Majesté.

La *Loi sur le Tribunal des revendications particulières* prévoit que le Greffe du Tribunal des revendications particulières doit fournir au Tribunal une structure administrative afin de l'appuyer dans son travail. Le Greffe est considéré être un ministère au titre de l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et il doit donc respecter les politiques de l'administration publique fédérale, y compris l'élaboration du présent Rapport sur les plans et les priorités. Le présent Rapport porte sur les activités du Greffe à l'appui du Tribunal et non sur les revendications mêmes présentées au Tribunal.

Le Greffe du Tribunal des revendications particulières appuie tous les volets des activités du Tribunal pour faire en sorte que le Tribunal puisse tenir des audiences partout au Canada, selon les besoins. En outre, il reçoit les revendications et tout document déposés et il conserve les ordonnances visant les revendications soumises au Tribunal.

Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes (AAP)

1. Résultat Stratégique: Administration efficace du Tribunal des revendications particulières

1.1 Programme: Services du Greffe

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorités organisationnelles

Priorité	Type[1]	Résultat stratégique
Fournir au Tribunal la structure nécessaire pour instruire les revendications rapidement et de façon efficiente.	Déjà établie	Administration efficace du Tribunal des revendications particulières
Description		
Pourquoi est-ce une priorité? Comme des revendications sont maintenant déposées au Tribunal, il est essentiel que le Greffe soit en mesure de fournir au Tribunal le soutien dont il a besoin en matière de ressources humaines et de technologie afin qu'il puisse traiter efficacement les revendications. **Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?** La dotation de postes de soutien clés et la mise en œuvre des outils technologiques nécessaires permettront au Tribunal d'instruire les revendications rapidement, localement ou à distance, tout en maintenant les dépenses liées aux déplacements à un niveau raisonnable.		

[1] Les différents types de priorités sont les suivants : **priorité déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; **priorité permanente** – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; **priorité nouvelle** – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR. Si un autre type de priorité propre au ministère est présenté, il faut en expliquer la signification.

Priorité	Type	Résultat stratégique
Mettre en place un greffe électronique et continuer de l'améliorer.	Permanente	Administration efficace du Tribunal des revendications particulières

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

Un greffe électronique efficace permettra aux revendicateurs de déposer électroniquement des documents par l'intermédiaire du site Web du Tribunal et permettra un accès immédiat aux documents liés aux instances par les Membres du Tribunal à partir de leur bureau respectif partout au Canada. L'affichage sur notre site Web des documents publics déposés pour une revendication nous permet d'informer le public et les revendicateurs éventuels au sujet de l'état des revendications.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

Nous améliorerons notre système de gestion des documents en fonction des exigences relevées par les utilisateurs et nous continuerons d'utiliser notre site Web comme outil de communication privilégié avec les intervenants et le public.

Priorité	Type	Résultat stratégique
Établir des partenariats avec d'autres organisations pour offrir au personnel des occasions d'apprentissage.	Permanente	Administration efficace du Tribunal des revendications particulières

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

La charge de travail du Tribunal varie grandement. Offrir au personnel des occasions d'apprentissage au sein d'autres organisations leur permet d'accroître leurs connaissances et leurs compétences, ce qui peut se révéler financièrement profitable pour le Greffe.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

Examiner la charge de travail interne et, si possible, intégrer les affectations auprès d'autres organisations au moyen de protocoles d'entente sur le partage des ressources.

Analyses des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes
Le Greffe est confronté à des problèmes de taille en matière de planification, car ses activités sont régies par les demandes externes; par conséquent, il ne peut que réagir et non planifier à cet égard. La décision de déposer une revendication revient entièrement aux Premières Nations.	Le Greffe doit être prêt à aider le Tribunal. Le Greffe devrait réussir à avoir les ressources nécessaires pour les audiences et les projets à court terme en embauchant des employés en détachement et des employés occasionnels et en partageant les ressources avec d'autres organisations.	• Services du Greffe
Obtenir du financement pour continuer à répondre aux besoins organisationnels sans toutefois pouvoir prévoir, avec quelque certitude que ce soit, le niveau de ressources nécessaires est un risque pour l'organisation.	Le nombre de revendications déposées, les coûts associés au traitement des revendications déjà déposées et les étapes importantes dans le traitement des revendications par le Tribunal seront surveillés attentivement et régulièrement pour déterminer rapidement s'il est nécessaire de modifier notre niveau de financement.	• Services du Greffe • Services internes
Une petite organisation comme le Greffe ne peut offrir qu'un nombre limité de possibilités de perfectionnement à ses employés.	Le partage des ressources entre organisations est un plan d'action qui devrait permettre d'avoir une offre adéquate de ressources pour appuyer le travail du Tribunal.	• Services du Greffe • Services internes

Le nombre de revendications déposées auprès du Tribunal dépend entièrement des Premières Nations. Nous continuerons de surveiller attentivement et régulièrement le nombre des revendications afin de nous assurer que le Greffe a les ressources humaines et financières nécessaires pour appuyer le travail du Tribunal. Nous continuerons d'envisager le partage des ressources avec d'autres organisations semblables puisque cela nous donne la latitude nécessaire pour répondre aux priorités organisationnelles tout en ayant un effet positif sur les dépenses du Greffe.

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (Dépenses prévues-En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
2 897 525	2 897 525	2 939 678	Voir note[2]

Ressources humaines (Équivalent temps plein-ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
12	12	Voir note

[2] Le financement a été renouvelé jusqu'à la fin de l'exercice 2015-2016. En temps opportun, nous travaillerons en collaboration avec les organismes centraux en vue d'obtenir l'approbation du Cabinet pour le renouvellement du financement.

Sommaire de planification budgétaire pour le Résultat Stratégique et les Programmes (En dollars)

Résultat Stratégique, Programme et Services internes	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses réelles 2012-2013	Dépenses projetées 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-17
Résultat Stratégique : Administration efficace du Tribunal des revendications particulières							
Services du Greffe	1 825 649	1 604 871	2 291 874	2 318 020	2 318 020	2 351 742	Voir note[3]
Total partiel Résultat Stratégique	1 825 649	1 604 871	2 291 874	2 318 020	2 318 020	2 351 742	Voir note
Total partiel Services internes	608 627	532 742	572 961	579 505	579 505	587 936	Voir note
Total	2 434 276	2 137 613	2 864 805	2 897 525	2 897 525	2 939 678	Voir note

Le Greffe a officiellement ouvert ses portes en juin 2011 et est maintenant pleinement opérationnel. Le Greffe prévoit utiliser tous les fonds autorisés en 2014-2015, ainsi qu'en 2015-2016. Comme le Greffe ne peut pas prévoir quelle sera sa charge de travail et qu'il ne peut que réagir en conséquence, il fait des prévisions quant aux demandes à recevoir et assure un suivi serré des demandes reçues afin de s'assurer que le Tribunal dispose de ressources suffisantes pour s'acquitter de son mandat.

[3] Le financement a été renouvelé jusqu'à la fin de l'exercice 2015-2016. En temps opportun, nous travaillerons en collaboration avec les organismes centraux en vue d'obtenir l'approbation du Cabinet pour le renouvellement du financement.

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Dépenses prévues pour 2014-2015 par Secteur de dépenses du Cadre pangouvernemental (En dollars)

Résultat Stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2014-2015
1. Administration efficace du Tribunal des revendications particulières	1.1 Services du Greffe	Affaires sociales	Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques	2 318 020

Total des dépenses prévues par Secteurs de dépenses (En dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	0
Affaires sociales	2 318 020
Affaires internationales	0
Affaires gouvernementales	0

Tendances relatives aux dépenses du ministère

Graphique des tendances relatives aux dépenses du ministère

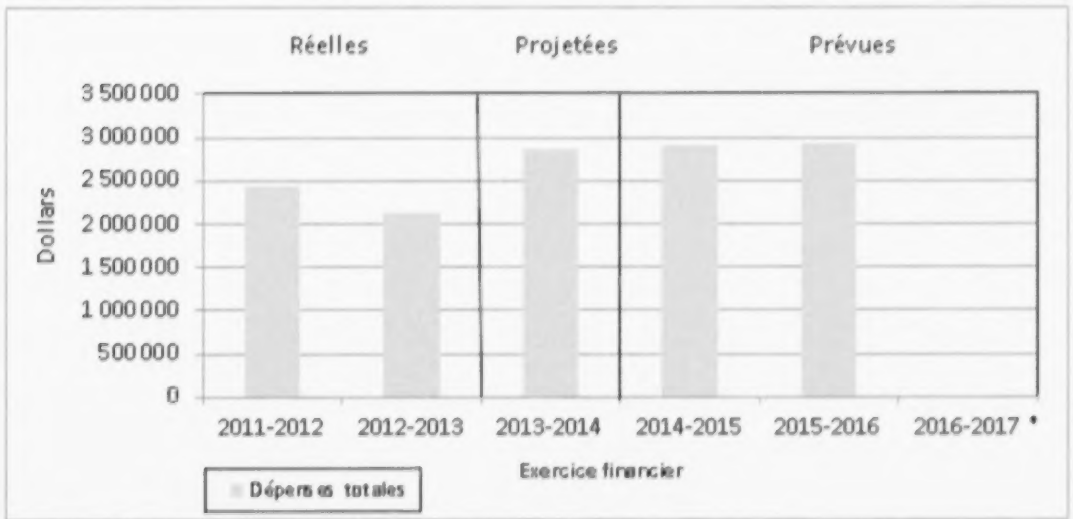

** Le financement a été renouvelé jusqu'à la fin de l'exercice 2015-2016. En temps opportun, nous travaillerons en collaboration avec les organismes centraux en vue d'obtenir l'approbation du Cabinet pour le renouvellement du financement.*

Comme le nombre de revendications déposées augmente, nous nous attendons à un nombre plus important de conférences de gestion d'instance et à la tenue d'audiences finales dans plusieurs dossiers. Le Greffe prévoit utiliser tous les fonds autorisés en 2014-2015, ainsi qu'en 2015-2016. Comme le Greffe ne peut pas prévoir quelle sera sa charge de travail et qu'il ne peut que réagir en conséquence, il fait des prévisions quant aux demandes à recevoir et assure un suivi serré des demandes reçues afin de s'assurer que le Tribunal dispose de ressources suffisantes pour s'acquitter de son mandat.

Budget des dépenses par crédits votés

Pour plus d'informations sur les crédits organisationnels du Greffe du Tribunal des revendications particulières, prière de consulter le Budget principal des dépenses 2014-2015.[vii]

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)

Le Greffe du Tribunal des revendications particulières s'assure également que son processus de prise de décision prenne en considération les cibles et objectifs de la SFDD, ceci par le biais de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Dans le cadre de l'EES, tout projet de politique, de plan ou programme comprend une analyse de ses répercussions sur l'environnement, et notamment sur la réalisation des objectifs et cibles de la SFDD. Les résultats des EES sont rendus publics lorsqu'une initiative est annoncée ou approuvée, illustrant ainsi la prise en compte des facteurs environnementaux dans le processus de prise de décisions.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Administration efficace du Tribunal des revendications particulières

Programme 1.1 : Services du Greffe

Description: Faciliter l'accès en temps opportun au Tribunal des revendications particulières au moyen du service à la clientèle, de la qualité des avis, du traitement efficace et rapide des revendications, et de la prestation de services impartiaux.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
2 318 020	2 318 020	2 351 742	Voir note[4]

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
7,5	7,5	Voir note

[4] Le financement a été renouvelé jusqu'à la fin de l'exercice 2015-2016. En temps opportun, nous travaillerons en collaboration avec les organismes centraux en vue d'obtenir l'approbation du Cabinet pour le renouvellement du financement.

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Excellent service à la clientèle et traitement efficace des documents et des revendications.	Le niveau de satisfaction des clients à l'égard des services du Greffe se situe à au moins 8 sur une échelle de 1 à 10.	80 % des clients se disent très satisfaits	31 mars 2015
	Proportion des documents affichés sur le site Web dans les deux jours suivant leur réception.	80 % des documents sont affichés	31 mars 2015
	Coût moyen direct du traitement des dossiers.	Mesure de référence à établir à la fin de l'exercice 2014-2015	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le personnel du Greffe consacrera du temps et déploiera des efforts pour fournir un soutien opportun aux Membres et aux parties afin de s'assurer que les audiences se déroulent efficacement en temps voulu. Le Greffe continuera d'utiliser son site Web comme outil de communication privilégié pour informer les Canadiens de la charge de travail du Tribunal et des types d'affaires qui lui sont soumises. Les versions publiques des documents déposés pour une revendication continueront d'être affichées sur le site Web puisqu'ils servent de documents de référence pour les revendicateurs éventuels qui décident des mesures à prendre à l'égard de leur revendication

Services internes

Description : Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants: services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
579 505	579 505	587 936	Voir note[5]

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
4,5	4,5	Voir note

Faits saillants de la planification

Cette activité de programme vise à établir des attentes en matière de services internes et à surveiller le rendement global du Greffe. Le Greffe entend suivre les pratiques de gestion du Cadre de responsabilisation de gestion[viii] afin d'agir dans son intérêt et dans celui de ses membres, de ses employés et des Canadiens et Canadiennes.

[5] Le financement a été renouvelé jusqu'à la fin de l'exercice 2015-2016. En temps opportun, nous travaillerons en collaboration avec les organismes centraux en vue d'obtenir l'approbation du Cabinet pour le renouvellement du financement.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif présenté dans cette sous-section vise à donner un aperçu général des résultats du Greffe du Tribunal des revendications particulières. Les renseignements financiers prévus concernant les dépenses et les recettes sont préparés sur une base de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Comme l'état des résultats prospectif est établi sur une base de comptabilité d'exercice et les prévisions et les dépenses prévues présentées dans d'autres sections du présent Rapport sont établis sur la base des dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, comprenant un rapprochement des coûts de fonctionnement net et des autorisations demandées, peut être trouvé sur le site web du Tribunal des revendications particulières.

État des résultats condensé prospectif
Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars (En dollars)

Renseignements financiers	Résultats estimatifs 2013-2014	Résultats prévus 2014-2015	Variation
Total des dépenses	2 638 926	3 278 496	639 570
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net	2 638 926	3 278 496	639 570

Le Greffe prévoit utiliser tous les fonds autorisés en 2014-2015. Le nombre de revendications déposées augmente et nous nous attendons à un nombre plus important de conférences de gestion d'instance et à la tenue d'audiences finales dans le cadre de plusieurs revendications présentées au cours des derniers mois. Nous surveillerons attentivement le nombre de revendications déposées et le traitement des revendications pour nous assurer que le Tribunal dispose de ressources suffisantes pour s'acquitter de son mandat.

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

Le Greffe du Tribunal des revendications particulières n'au aucun tableaux de renseignements supplémentaires à fournir.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans les *Dépenses fiscales et évaluations*.[ix] Les mesures fiscales présentées dans les *Dépenses fiscales et évaluations* relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Tribunal des revendications particulières
400-427 Av Laurier O
Boîte 31
Ottawa (Ontario) K1R 7Y2
Canada
Web: http://www.sct-trp.ca

Notes de fin de document

i. Tribunal des revendications particulières, http://sct-trp.ca.

ii. Publications sur le budget des dépenses et lois de crédits du Secrétariat du Conseil du Trésor, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp.

iii. Certains rapports ministériels sur le rendement 2008-2009 – Ministère de l'Industrie et Ministère des Transports. Rapport du Comité permanent des comptes publics, septembre 2010, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=40&Ses=3&DocId=4653561&File=0&Language=F.

iv. Renforcer l'examen parlementaire des prévisions budgétaires et des crédits. Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, juin 2012, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5690996&Mode=1&Parl=41&Ses=1&Language=F.

v. Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx.

vi. *Lois sur le Tribunal des revendications particulières*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-15.36/index.html.

vii. Budget principal des dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp.

viii. Le cadre de responsabilisation de gestion, http://www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/index-fra.asp.

ix. Dépenses fiscales du Gouvernement du Canada, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp.